



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**DU BUREAU**Bureau du **14 mars 2011**Décision n° **B-2011-2132**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Lotissement de Sermenaz - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées route du Mas Rillier et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2132**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Lotissement de Sermenaz - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées route du Mas Rillier et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur, en 1999, d'un terrain de 57 hectares appartenant à l'Etat (ministère de la défense) sur l'ancien site militaire de Sermenaz à Rillieux la Pape.

Ce site a été identifié pour recevoir une future zone d'activités économiques de rayonnement d'agglomération qui doit accueillir des entreprises.

A ce titre, un lotissement a été réalisé sur une partie du périmètre de cette zone, représentant une superficie de 15,6 hectares.

Cette opération a été concédée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par délibération n° 2004-2006 du conseil de Communauté du 12 juillet 2004.

Les travaux de viabilisation ayant été réalisés et réceptionnés par constat de remise d'ouvrage du 2 avril 2010, il convient donc de transférer à la Communauté urbaine la propriété des parcelles comprises dans le périmètre du lotissement et hors périmètre de ce dernier mais inclus dans l'opération globale de la zone d'activités, ainsi que les aménagements constituant les voiries, espaces publics, le stationnement, les réseaux et ouvrages d'assainissement en eaux usées, eaux pluviales, eau potable, du réseau mutualisé de télécommunication et des espaces verts et plantation.

A cet effet, la Communauté urbaine se propose d'acquérir 5 parcelles de terrain d'une superficie totale de 63 247 mètres carrés constituées, d'une part, des parcelles cadastrées sous les numéros 87 et 88 de la section BE et situées dans le périmètre du lotissement de la zone d'activités pour 23 051 mètres carrés et, d'autre part, des parcelles cadastrées sous les numéros 89, 90 et 91 de la section BE situées hors périmètre de ce lotissement, mais comprises dans l'opération globale de la zone d'activités, pour 40 196 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, la SERL céderait les terrains en cause, libres de toute location ou occupation, à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gracieux, de 5 parcelles de terrain d'une superficie de 63 247 mètres carrés situées route du Mas Rillier - lotissement de Sermenaz à Rillieux La Pape et appartenant à la SERL, dans le cadre de la création d'une zone d'activités économiques.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1447, le 15 février 2010 pour la somme de 4 205 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses - compte 211 300 - fonction 824, et en recettes - compte 132 800 - fonction 824.

5° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits de l'exercice 2011 - compte 211 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.